



## « L'union fait la force »... et peut-être une piscine !

J'ai plaisir à annoncer aujourd'hui que, bientôt, les Elzangeois devraient pouvoir bénéficier ... d'une piscine à... 7km de chez eux ! Dix minutes en voiture ! Oui, prochainement un gros chantier devrait voir le jour et intéresser plusieurs communautés et agglomération : la construction d'une piscine sur le



territoire de Basse-Ham. Cette très appréciable opportunité, nous la devons à la grande intercommunalité, regroupant : « Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville », « Communauté de Communes des Trois Frontières » et « Communauté de Communes de l'Arc Mosellan », soient 124 894 habitants ! Une telle réalisation n'aurait pas pu voir le jour, sans l'entente de ces trois E.P.C.I.\*

A notre niveau, les 26 communes du canton de Metzervisse, ont décidé, il y a un peu plus d'une décennie, de travailler ensemble et de prendre le nom d' « Arc Mosellan ». Pour être parfaitement honnête, je dois vous avouer que cette union m'est tombée sur la tête, tout juste après ma première élection !! Et je n'ai pas tout de suite été conquis...J'avais des doutes ; je pensais : « notre commune s'est bien débrouillée jusqu'à présent, nous avons renové notre mairie, notre école, acquis du beau matériel, minibus, camionnette, tracteur etc... » Mais, en côtoyant les autres responsables communaux, les élus régionaux, nationaux, j'ai vite compris qu'en effet, en s'alliant, en associant nos moyens, nos idées, on peut encore faire mieux, pour le bien-être de tous.

Travailler ensemble, « petites et grandes communes », permet de s'épauler, de s'aider, en un mot de jouer la solidarité. Et je pense que par les temps qui courent, au vu de tout ce qui se passe, attentats, guerres civiles, le sens du mot **solidarité**, devrait être davantage expliqué et surtout appliqué.

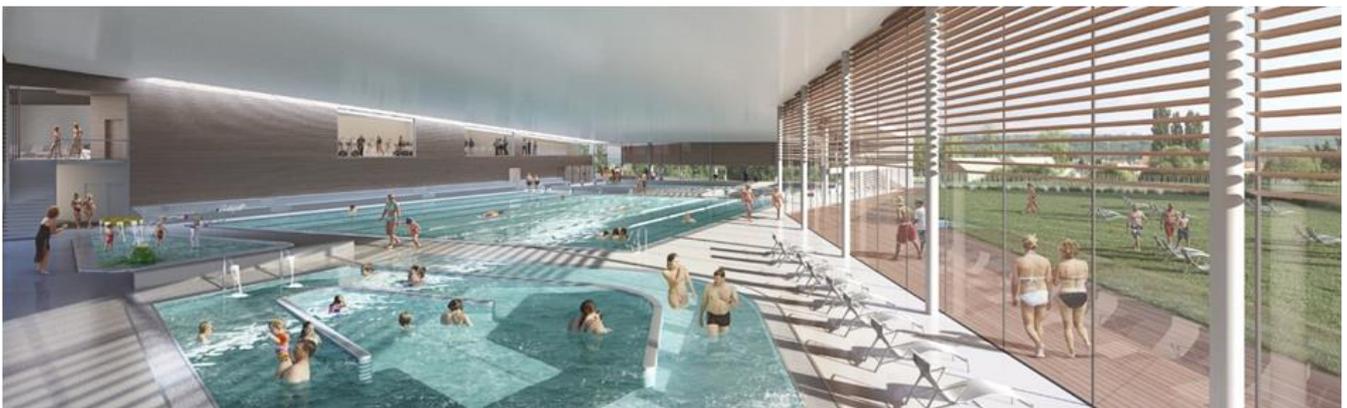
Au fur et à mesure des années, l'Arc Mosellan a pris forme, s'est structuré. Les communes à faible population et donc à faibles revenus, ont pu s'appuyer sur cette nouvelle structure, profiter de ses services, techniques ou administratifs, qui font défaut dans la majorité de nos communes rurales.

Pour cela, la communauté de communes prend des compétences, c'est-à-dire qu'elle aide les municipalités pour l'élaboration, le suivi, de gros travaux comme l'enfouissement des réseaux, l'entretien de l'éclairage public et bien d'autres.

Pour le projet de piscine à Basse-Ham, plusieurs cabinets d'architecte ont été pressentis. Si cette réalisation aboutit, ce sera l'exemple type de la volonté et de la force de l'**UNION** de toute la population du Nord mosellan.

\*Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Votre Maire, Guy SOULET



## INFORMATIONS COMMUNALES

En ce début d'année, le conseil municipal a tenu deux réunions de travail le 23 janvier et le 16 février, en vue d'entériner les comptes de 2014 et voter le budget primitif 2015. Voici, résumées, leurs décisions :

		Fonctionnement		Investissement		Résultat global
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Comptes administratifs. 2014	Régie de transport	21 921,28 €	29 692,50 €	Néant	48 174,88 €	55 946,10 €
	C.C.A.S.	néant	7 600,00 €	néant	néant	7 600,00 €
	Commune	367 960,05 €	437 963,89 €	237 883,69 €	34 024,41 €*	413 746,48 €
Budgets primitifs 2015	Régie de transport	33 00000 €	33 000,00 €	48 174,88 €	48 174,88 €	81 174,88 €
	C.C.A.S.	12 200,00 €	12 200,00 €	Néant	Néant	12 200,00 €
	Commune	792 646,48 €	792 646,48 €	565 368,19 €	565 368,19 €	1 358 014,67 €

*\*Le déficit en investissement sur l'exercice de 2014, (+ de dépenses – de recettes), provient du fait que nous avons payé la majorité des travaux effectués à l'Espace Socioculturel, mais par contre nous n'avons pas touché les subventions qui vont « tomber » en 2015, lorsque nous nous serons acquittés de la totalité des factures. (c.a.d. à la fin complète des travaux.)*

### Investissements pour l'année 2015

cpté	Op.	Travaux	Dépenses		Recettes			
			Détail	TOTAL T.T.C	PACTE	Subvent' DETR- SISCODIPE-	Autres recettes	Total Recettes
001		Déficit d'investissement reporté		106 478.71				
		Luminares Noel		6 000.00				
19		Aménagement Mairie						
		mobilier		500.00				
2183		ordinateur		3 000.00			875.00	875.00
21		Travaux aux Ecoles						
2313		Sécurisation alentours		10 000.00				
		Achat		8 989.48				
2188		Entourage aire de jeux		6 000.00				
32		Travaux à l'Espace S.C.						
2315		Carrelage, finition		173 000.00	78 938.00	58 410.00	2 000.00	139 348.00
		Achat de tables		15 000.00				
24		Travaux de voirie						
2313		Rue ilias		200 000.00			35 000.00	35 000.00
2313		Affichage		2 400.00				
1641		Emprunt Capital		9 000.00				
2188	53	WC STADE		20 000.00		5 000.00		5 000.00
2188		Outillages		5 000.00				
1068								106 478.71
10222		FCTVA						33 000.00
10223		TLE						500.00
021		Virement de la section de Fonction						245 166.48
		<b>TOTAL</b>		<b>565 368.19</b>	<b>78 938.00</b>	<b>63 410.00</b>	<b>37 875.00</b>	<b>565 368.19</b>

**Chasse communale nouveau bail** : (voir Petit Elzangeois n°58 p.2) Deux nouvelles délibérations :

- Conformément à la loi le conseil a fixé les indemnités, dues au receveur et à la secrétaire, pour travaux supplémentaires (confection annuelle de la liste des ayants droits, reversement de la location). Ces frais sont à la charge du locataire de la chasse, ici l'amicale du Sprieden.
- Monsieur Etienne Bailly a été choisi comme estimateur de dégâts pour le gibier rouge.

**Forêt communale** : Les propositions de l'O.N.F. (année 2015) pour les travaux sylvicoles, sont acceptés : Cloisonnement, maintenance mécanisée sur 4,200 km, nettoyage de régénération, 2,97 ha sur parcelle 1, pour un montant total de : 3 080,00 € H.T.

**Demandes de subventions exceptionnelles :** plusieurs dossiers vont être montés, afin de solliciter des aides exceptionnelles de la part de l'Etat, par l'intermédiaire des élus nationaux :

- pour l'achat de mobilier, tables et divers,
- pour l'entourage du square Louise Beckenstainer,
- pour la mise aux normes des toilettes du stade,

**Don :** un geste rare, donc qui mérite d'être signalé, le responsable de la carrière de l'anhydrite, est venu remettre au maire un chèque de 1 000,00 €, pour le Centre Communal d'Action Sociale –C.C.A.S.- de la commune. Merci.

#### **Espace socioculturel :**

Un règlement d'utilisation des locaux de l'Espace, ainsi qu'un contrat de location, ont été établis et approuvés lors de la réunion du conseil du 23 janvier. On peut en prendre connaissance sur le site officiel de la commune ([elzange.fr](http://elzange.fr)) ou en mairie.

Voici les tarifs 2015, qui s'entendent pour une location :

**\_ Soit de : 1 WE.** Les clefs sont remises le vendredi à partir de **18h** et doivent être restituées le lundi suivant avant **10h**.

**\_ Soit de : 1 journée en semaine.** Les clefs seront remises la veille à partir de **17h** et rendues le lendemain pour **10h**

LOCATION WE	Salle	Cuisine	Couvert
Personnes de la commune	150€	50€	0.50€
Personnes extérieures à la commune.	300€	60€	1.0€
Association de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>LOCATION à la journée</b>	<b>60€</b>	<b>50€</b>	<b>0.50€</b>

Personne à contacter : Mme MONELLE Anne-Marie, adjointe au maire, au 03 82 50 13 44

Ou : Mairie d'Elzange – 17 rue de la Mairie – Tél. 03 82 59 64 00 – Mail : [mairie.elzange@wanadoo.fr](mailto:mairie.elzange@wanadoo.fr)

#### **Pour contacter la mairie d'Elzange**

- Téléphone : 03 82 59 64 00
- Fax : 03 82 59 64 01
- E-mail : [mairie.elzange@wanadoo.fr](mailto:mairie.elzange@wanadoo.fr)
- Site : <http://perso.wanadoo.fr/elzange/> ou [elzange.fr.st](http://elzange.fr.st)
- Adresse postale : 17 Rue de la Mairie 57970 ELZANGE
- Ouverture au public : lundi et vendredi de 17 h 00 à 19 h 00.

#### **Dates à retenir**

- **Dimanches 22 et 29 mars : Elections départementales**
- **Mardi 7 avril : Après-midi « Retrouvailles »**
- **Samedi 18 avril : Soirée Théâtre à l'espace socioculturel**
- **Mardi 5 mai : Après-midi « Retrouvailles »**
- **Jeudi 14 mai : Marche à Elzange organisée par l'ELAN KOBHEEN**
- **Mardi 2 juin : Après-midi « Retrouvailles »**
- **Dimanche 7 juin : Fête artisanale**
- **Samedi 27 juin : Kermesse de l'Ecole**

### La municipalité optimiste pour 2015.

Lors de la « soirée des vœux du maire », le conseil municipal au complet a accueilli les Elzangeois qui avaient répondu à l'invitation du maire. Voici quelques passages de l'exposé du premier magistrat :

*« 2014, a été une année bizarre : les saisons bouleversées : chaleur en avril, été pourri, pas de neige, temps le plus souvent gris, manque de soleil. Tout cela favorisait la morosité ! Donc une année à oublier pour son « climat »...*

*Je ne vous abreuverai pas de chiffres, vous avez pu en prendre note dans les 4 derniers numéros du « Petit Elzangeois ». Je ne vous imposerai pas, non plus, un inventaire détaillé des réalisations diverses de notre municipalité. Je préfère me concentrer sur un seul domaine, un domaine qui a été particulièrement à l'honneur, cette année, dans nos réalisations : le domaine de la culture et des loisirs :*

- 1. les nombreuses manifestations réalisées à la bibliothèque municipale, « Mosel'Lire », les cabanes à livres, le renouvellement important des livres, les nouveaux jeux de société, les soirées à thème, les conteurs...et j'en passe !*
- 2. la culture également, bien sûr, dans notre cher groupe scolaire Maginot, où les enfants apprennent à l'école mais aussi hors de l'école : sorties sportives, participation aux cérémonies patriotiques, fête scolaire, grâce au professionnalisme de nos fidèles enseignants et aux bénévoles de l'A.S.S.E. toujours sur la brèche.*
- 3. enfin, un chantier important en matière de culture et de loisirs : la rénovation de l'Espace Socioculturel où nous nous trouvons.*

*Vaste chantier ! Beaucoup d'heures passées par la commission des travaux, des soucis avec certaines entreprises, du retard dans la réalisation et j'en passe et des meilleures.*

*Là aussi pas de chiffres vous les aurez dans notre petit journal, quand le dossier sera bouclé. Sachez quand même que nous n'avons pas eu à recourir à un emprunt, **que les impôts locaux n'ont pas augmenté et qu'il n'est pas prévu à ce jour de le faire.** Nous avons demandé et obtenu les aides conséquentes, de l'état (ministère de la culture et de l'intérieur), et du département (PACTE). De tout cela nous en sommes fiers ! A ce propos, je me permets de vous rappeler, que les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté depuis l'année 2000 !*

*Cette rénovation, décidée par les élus, était nécessaire : les personnes à mobilité réduite peuvent aujourd'hui accéder à toutes les commodités de cet espace : élévateur, toilettes, cuisine etc...Mais nous avons des projets ambitieux pour cette salle, il faut que ce soit vraiment un lieu socioculturel. Nous pensons organiser, en toute modestie, des conférences sur plusieurs thèmes, parents-enfants, accompagnement des personnes malades, présentation d'un livre par un écrivain, des expositions...*

*Nous attendons également d'autres idées, ce que vous aimeriez que l'on organise, nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous en faire part, par courrier, par mail, ou de vive voix.*

*Vous nous avez renouvelé votre confiance en 2014, nous en sommes fiers mais conscients qu'il nous faut la mériter. C'est pour cela que toute l'équipe, mes fidèles adjoints, les conseillers, le personnel, les membres du CCAS, les bénévoles de la bibliothèque, les responsables des associations sont décidés de tout faire, chacun à son humble place, pour qu'on puisse encore dire qu'il fait bon vivre à Elzange. Je les félicite et les remercie... »*

Et cette rencontre conviviale, s'est terminée par la dégustation des galettes, concoctées par le grand maître pâtisier, Gaby, secondé par son inséparable ami, Jean-Luc.



## Les anciens de la commune choyés par le C.C.A.S.

Malgré la neige, tant attendue par certains, redoutée par d'autres, nos chères têtes blanches, au nombre respectable avoisinant la centaine, se sont retrouvés le dimanche 25 janvier à l'Espace socio-culturel. Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, préparaient cette journée depuis plusieurs jours. Et c'est dans une ambiance conviviale que s'est déroulée cet après-midi de retrouvailles, agrémentée d'un repas de fête préparé par le Chef Vincent. Le service étant assuré par ces dames du CCAS, dont certaines, récemment élues, prenaient contact pour la première fois avec les aînés de notre commune.

Jean-Paul et Eric, duo incontournable, féru de musique, avaient fait le choix de passer des CD rappelant les années soixante, et invitant les couples à la danse.

Au moment du dessert, le premier magistrat entouré de ses adjoints, a félicité le binôme (parité très à la mode) le plus âgé de l'assistance. Ce fut tout d'abord, la dame, Lucie Becker, qui toute souriante parut étonnée de se savoir sur le podium ! Il faut dire que « la Lucie », (84 ans) est en pleine forme et qu'elle gravit pratiquement tous les jours, la côte de Valmestroff ! Pour le côté homme, ce fut avec un peu d'émotion, que le maire mit à l'honneur, Jean JUNGLING, (87 ans) maire honoraire, avec qui il a travaillé, durant près d'un demi-siècle ! Que de souvenirs en commun...Fleurs et cadeaux habituels, photos souvenirs clôturèrent cette petite cérémonie, applaudie par les « plus



Le « binôme » gagnant : Lucie Becker et Jean Jungling.

## Repas paroissial.

L'Espace socioculturel, fraîchement rénové, a accueilli les paroissiens ainsi que leurs amis dimanche 22 février, pour déguster un couscous royal et se retrouver dans une ambiance festive. C'est le conseil de fabrique d'Elzange-Valmestroff, présidé par le dévoué Serge Dosda, qui avait préparé cette après-midi de rencontres.



Le bénéfice servira à couvrir les frais de fonctionnement de l'Eglise St.Pierre aux-Liens d'Elzange et de la Chapelle St.Nicolas de Valmestroff.

L'abbé Leszek SOPRYCH, curé modérateur responsable de la communauté de paroisses St.Roch de la Canner, présidait ces joyeuses agapes.

Parmi les 110 invités, on notait également la

## IL Y A CINQUANTE ANS !!

### ELZANGE était en deuil :

**Son maire, Gilbert Junger, trouvait une mort tragique quelques heures après avoir été réélu !! C'était le matin du 20 mars 1965.**

Cette année-là, Charles De Gaulle est réélu président de la République. Au sein des syndicats ainsi qu'auprès des commerçants, l'agitation gronde ! Le dimanche 14 mars, les Français sont invités à élire leurs conseils municipaux.

A Elzange, les 13 conseillers présents sur la seule liste proposée aux Elzangeois, sont élus au premier tour. En voici les noms par ordre du tableau : Kuntz Bernard, Junger Gilbert, Zech Alex, Jungling Jean, Altenbourger Mathias, Mathieu Louis, Klein Marcel, Hoffmann Joseph, Bollinger Michel, Mellinger Marcel, Pietrasik Stanislas, Bailly Eugène\* et Schmitt Pierre. Ces élus se retrouvent, comme le veut la coutume, le vendredi suivant, soit le 19 mars à 20.00 h en mairie, pour élire le maire.

C'est Gilbert JUNGER, déjà en fonction lors du précédent mandat, qui est réélu à l'unanimité, comme ses deux adjoints, Jean JUNGLING et Bernard KUNTZ.

*\*Bailly Eugène, établit à cette occasion un record de longévité puisque élu sans discontinuité de 1929 à 1965 !*



Photo du conseil, manque SCHMITT Pierre



Il est 21.30 h, tout s'est bien passé, l'ambiance est excellente, le maire invite le conseil, le garde-champêtre et le nouveau secrétaire de mairie, à fêter cette élection, au café du Moulin dans la commune. Les heures passent, la convivialité règne, on « casse la croûte », on se rappelle des anecdotes d'autrefois ! Certains rejoignent leur foyer, un petit groupe s'attarde, et l'on arrive vite aux premières heures du samedi 20 mars.

Gilbert alors, propose aux conseillers habitant plus loin, de les ramener avec sa voiture, une Citroën Ami 6. Et lorsque le véhicule arrive en limite de la commune, il se déporte légèrement sur sa droite et heurte violemment le parapet d'un ponceau (disparu depuis)

c'est le drame !

Elzange a perdu son maire, le chauffeur est tué sur le coup, ses quatre passagers sont blessés.

Alertés par le bruit du choc, les riverains préviennent le village. La nouvelle de cette catastrophe se répand comme une traînée de poudre. Des conseillers et le nouveau secrétaire de mairie arrivent sur les lieux de l'accident. On prévient les pompiers, le médecin de Koenigsmacker qui ne peut hélas que constater le décès du 1<sup>er</sup> magistrat.

Moment émouvant, très pénible : le papa de l'accidenté, rentrant de son poste de nuit, à l'usine

Photos du R.L. 1965



## Qui était Gilbert Junger ?

Né à Elzange le 14 janvier 1930, marié à Odette BECKER et papa de deux fils, âgés alors de 4 et 2 ans, il exerçait la profession de comptable aux Ets.Cochery.

Il était le fils unique de Jean et Anne Junger, avec qui il cohabitait lui et sa petite famille.

Très tôt il avait voulu se mettre au service de ses concitoyens, élu au conseil municipal le 6 décembre 1959, lors d'une élection partielle suite au décès du maire Jean-Pierre Junger, un lointain parent, il devient maire quelques jours après le 13 décembre de la même année.

En ce mois de mars 1965, c'était donc son 2<sup>ème</sup> mandat qui débutait et qui n'a duré, hélas, que quelques heures !



## Témoignage

Voici ce que je peux dire de cet homme que j'ai si peu connu mais que j'ai de suite estimé. Arrivé, comme jeune instituteur à Elzange pour la rentrée de septembre 1964, je pris, également les fonctions de secrétaire de mairie.

Le maire, Gilbert Junger, à peine plus âgé que moi (6 ans), tint immédiatement à me faire confiance et à former un binôme, dans le but d'administrer le mieux possible la commune. D'un abord souriant, énergique, toujours en train, on se comprit tout de suite et mes débuts dans les affaires communales, malgré mon manque d'expérience, se présentaient sous de bons augures. Il faut dire que ce jeune maire avait eu beaucoup de difficultés lors de son 1<sup>er</sup> mandat ! \*

Aussi, la veille des élections, stressé, il s'était confié et voici à peu près ce qu'il m'a dit : « Pourvu que je sois réélu, j'ai beaucoup de projets, en particulier pour les jeunes, pour le sport et je suis sûr qu'avec vous je vais pouvoir mieux m'investir ». Quelle joie lorsque les conseillers l'ont choisi à l'unanimité comme premier magistrat !



Il s'est tourné vers moi, a levé les bras et les larmes aux yeux s'est exclamé : »ça y est, on va pouvoir foncer ! »

Hélas, ce bel enthousiasme, cet embryon d'amitié, allaient disparaître tragiquement quelques heures plus tard.

Lors du premier conseil de la nouvelle mandature, il fut décidé à l'unanimité de donner le nom de Gilbert JUNGER au stade municipal afin de garder le souvenir d'un jeune maire amoureux du sport et disparu trop tôt.

Guy SOULET

\*dans un prochain numéro, je vous relaterai les événements de l'année 1964 qui avaient « interloqué » la population elzangeoise.

# RENTRÉE SCOLAIRE 2014 - 2015

## Classe de Rachel VIVIER

### PETITE SECTION : 11

### MOYENNE SECTION : 13

CASTELLOTTO Louann  
CRAPANZANO Flavio  
DEL GUERCIO Yanis  
DESBOIS Marceau  
FLAMME Calista  
HUSSON Kylian  
JORAM Malo  
KREMER Mattéo  
MONNAUX Zoé  
PLA Maeva  
RAKAMARIC Mickael

## Classe de Dominique BAUCE

### C.E.1. : 10

BODIN-MAX Cassie  
DEL GUERCIO Elio  
EMO Matthias  
FICCO Lola  
KREMER Noa  
LARDé Baptiste  
MAIRE Elisa  
MEKNACI Sofiane  
PAUL Océane  
RIBEIRO Emma

### C.E.2. : 8

BLUM Samantha  
HOSY Lena  
GRAND Camille  
GRAND Charlotte  
MARSON Alizé  
MULLER Sélène  
RIGOTTIER-GOIS Mathis  
STRUPP Maël

## Classe de MELLINGER

GS : 13  
ADDAOU Radia  
BALDASSO Alessio  
DELESALLE Lana  
DIDELOT Léo  
HARY Léo  
KAZUBSKI Margaux  
KSZAK Ninon  
LEICK Lilou  
MARQUET Louisa  
PLATAT Thibo  
SOUCHARD Timothée  
TRIKI Timothé  
VERON Clément

C.P.

## Classe de Marie-Josée BRUCK

### C.E.2 : 6

DIDIER Charles  
HAMAMA Syrine  
KAZUBSKI Axel  
RUNGASSAMY-KIEFFER  
Lilou  
TOTH Lisa  
TRIKI Sacha

### C.M.1 : 12

CADIN-REMY Cordélia  
CESARIO COMTE Lorena  
COLLIN Manon  
EMO Emma  
FOUCAUD Romane  
GRISO Raffael  
HARY Solène  
HINSCHBERGER Yanis  
JAROSZ Suzanne  
LEGOUT Anaïs  
LEYK ALEXIS  
MOUZER Romane

## Classe de Marc HIEBEL

### C.M.1. : 15

BESANÇON Baptiste  
BOLUDA Romane  
PALMISANO Célia  
JORAM Maëlan  
PFLIER Cassie

### C.M.2 : 11

BLANCHET Nicolas  
BODIN-MAX Jessy  
CARTEYRADE Théo  
CICCONE Dorian  
DEL GUERCIO Zoé  
GAGNEUR Amélie  
GRISO Myriam  
HENTINGER Lisa  
KLOPENSTEIN Evan  
MEKNACI Mélissa  
MULLER Célian  
PIERRE Hugo  
PIERRE Marylou  
PLATAT Emma  
WEBER Bastien

## CARTE DE BUS

Elles sont à retirer en mairie  
**à partir du 26 août 2013.**

- pour 1 enfant : 70 €
- Pour 2 enfants : 95 €
- Pour 3 enfants : 120 €

## Où l'on parle de gym à Elzange !

Une réunion d'information a eu lieu dernièrement à l'Espace socioculturel.

Une quarantaine de personnes, en majorité de jeunes dames, intéressées par la pratique d'une « gym douce », durant une soirée de détente et dans une atmosphère conviviale, ont écouté les explications du coach, en l'occurrence Nathalie Grandadan. Membre de l'association « Top Forme », la responsable a expliqué, démonstration à l'appui, que les séances qu'elle propose sont basées sur le renforcement musculaire tout en passant un bon moment entre copines.

Vu l'engouement des personnes présentes, de telles séances devraient se dérouler prochainement à Elzange. Des contacts ont été pris avec la municipalité, il faut maintenant régler l'organisation, fixer les dates, les assurances...On vous préviendra !



## « De la belle ouvrage. »

Damien et Laurent, les deux techniciens des ateliers municipaux, sont très fiers de leur dernier chef d'œuvre : une rambarde de sécurité, complètement réalisée par leurs soins, avec les moyens du bord ! Ils viennent de la fixer, à l'arrière du bâtiment de l'Espace Socioculturel sur l'escalier et le mur qui surplombe la cour dite des « fumeurs » !

Bravo pour cette réalisation, qui est, encore une fois, la démonstration du savoir-faire et de la bonne entente de ce binôme apprécié de la population elzangeoise.



## PISCINES - AVIS - Conseils -

### Vous souhaitez construire une piscine enterrée

Le permis de construction est obligatoire :

- si votre **piscine enterrée** non couverte dépasse les 100m<sup>2</sup> et les 60cm de hauteur,
- si votre **piscine est intérieure**, ou sous un **abri de piscine** de plus de 20m<sup>2</sup>.

Si votre piscine creusée n'est pas concernée par ces éléments, elle peut toutefois nécessiter le dépôt d'une **déclaration de travaux**.

### Vous souhaitez installer une piscine hors-sol

Une **piscine hors sol** n'est pas soumise à des formalités particulières si :

- si elle est installée pour **moins de 3 mois**,
- si son bassin est **inférieur à 10m<sup>2</sup>**,
- si sa hauteur est **inférieure à 60cm**,
- si elle se situe à **au moins 3m** des limites de votre propriété.

Dans le cas contraire, il faudra déposer une **déclaration de travaux** à la mairie.

*Si votre piscine nécessite une déclaration de travaux ou une demande de permis de construire, il faut vous y prendre à temps ! L'administration doit pouvoir examiner votre dossier et vous délivrer un accord, le délai d'instruction est généralement d'un mois à compter de la date de dépôt de la demande.*

Pour constituer votre dossier, vous pouvez vous rendre directement en mairie afin d'obtenir les documents à remplir ou bien les télécharger directement sur le site internet du Service Public : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Pour savoir si votre piscine nécessite une démarche administrative particulière, voici un tableau :

Déclaration de travaux	Permis de construire	Aucune formalité
Piscines enterrée non couvertes dont la surface est comprise entre 10 et 100m <sup>2</sup>	Piscine enterrée > 100m <sup>2</sup>	Piscines hors-sol ou enterrée < 10m <sup>2</sup>
Piscine enterrée avec abri < 1,80m	Piscines enterrée avec abri dont la hauteur est > 1,80m (quel que soit la surface)	Piscines gonflables et tubaires
Piscine hors-sol > 10m <sup>2</sup>	Piscine enterrée couverte > 20m	Piscines intérieures (dans un bâtiment existant, sans modification de la structure)
Local technique < 20m <sup>2</sup>	Local technique > 20m <sup>2</sup>	Local technique < 2m <sup>2</sup>
		Abri < 1,80m

Attention, n'essayer pas d'esquiver ces démarches, vous pourriez vous retrouver dans l'illégalité et être de ce fait sévèrement sanctionné.

### Références

Code de l'urbanisme : [articles R421-2 à R421-8-1](#) : Constructions nouvelles dispensées d'autorisation

Code de l'urbanisme : [articles R421-9 à R421-12](#) : Constructions nouvelles soumises à déclaration préalable

Code de l'urbanisme : Article R421-1 : Constructions nouvelles soumises à permis de construire

Réponse ministérielle du 24 septembre 2013 relative aux autorisations d'urbanismes pour l'installation d'une piscine hors sol : Piscines hors-sol